

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Séance du 23 mai 2025

Délibération n° BU_20250523_01

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 mai à 9 h 30, le **BUREAU**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à NOTRE-DAME-DE-RIEZ, sous la présidence de M. Hervé BESSONNET.

Date de convocation : 15 mai 2025.

Nombre de membres : en exercice : 10, présents : 7, votants : 7.

Étaient présents : MM. Hervé BESSONNET, Guy AIRIAU, Jean TESSIER, Lucien PRINCE, Claude GUIBERT, Philippe POUCKET, Fabrice GUILLET.

Étaient excusés : M. Jean-Michel ROUILLE, Mme Isabelle DURANTEAU, M. Bernard METAIREAU.

Secrétaire de séance : M. Claude GUIBERT.

OBJET : Consultation « Curage en marais doux 2025 » - Choix du prestataire

Annexe : Tableau d'analyse des offres - Classement

Monsieur le Président informe le Bureau que dans le cadre de la mise en œuvre des actions 2025 du Syndicat Mixte, une consultation a été lancée pour les travaux de curage en marais doux, sur un linéaire de 5 957 m d'écours d'intérêt collectif.

Monsieur le Président précise au Bureau que le montant prévisionnel global est de 76 320 € HT.

Il rappelle ensuite que par délibération en date du 7 septembre 2020, le Comité Syndical a décidé de donner délégation au Bureau pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés passés sans publicité ni mise en concurrence préalables, des marchés passés selon la procédure adaptée, des accords cadre, des conventions, des contrats et des devis, supérieurs ou égaux au montant stipulé à l'article R. 2122-8 du code de la commande publique.

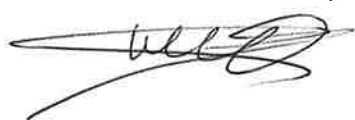
Monsieur le Président expose au Bureau le rapport d'analyse des offres et propose, au vu du prix des prestations et de la valeur technique, de retenir l'offre de la SARL PERROCHEAU DUPE TP pour un montant de 70 439,28 € HT.

Le Bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide, pour la réalisation des travaux « Curage en marais doux 2025 », de retenir l'offre de la SARL PERROCHEAU DUPE TP pour un montant de 70 439,28 € HT ;
- autorise Monsieur le Président à signer les documents administratifs correspondants.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.

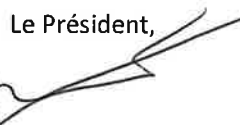
Le Secrétaire de séance,



Claude GUIBERT



Le Président,


Hervé BESSONNET

CONSULTATION "CURAGE EN MARAIS DOUX 2025"

Analyse des offres Classement des offres

Envoyé en préfecture le 23/05/2025
 Reçu en préfecture le 23/05/2025
 Publié le **28 MAI 2025** 
 ID : 085-258501923-20250523-BU_20250523_01-DE

CLASSEMENT	PRESTATAIRE	PRIX DES PRESTATIONS (HT)	NOTE GLOBALE SUR 100	NOTE FINANCIERE sur 40	NOTE TECHNIQUE sur 60
1	PERROCHEAU-DUPE SARL (85 - LE FENOILLER)	70 439.28 €	100.00	40.00	60.00

Fabien BRIDONNEAU, Technicien rivière et marais.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Séance du 23 mai 2025

Délibération n° BU_20250523_02

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 mai à 9 h 30, le **BUREAU**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à NOTRE-DAME-DE-RIEZ, sous la présidence de M. Hervé BESSONNET.

Date de convocation : 15 mai 2025.

Nombre de membres : en exercice : 10, présents : 7, votants : 7.

Étaient présents : MM. Hervé BESSONNET, Guy AIRIAU, Jean TESSIER, Lucien PRINCE, Claude GUIBERT, Philippe POUCKET, Fabrice GUILLET.

Étaient excusés : M. Jean-Michel ROUILLE, Mme Isabelle DURANTEAU, M. Bernard METAIREAU.

Secrétaire de séance : M. Claude GUIBERT.

OBJET : Marché n° 202501PEQUARTE « Effacement du plan d'eau du Quarteron » - Choix du prestataire

Annexe : Tableau d'analyse des offres - Classement

Monsieur le Président informe le Bureau que dans le cadre de la mise en œuvre des actions 2025 du Syndicat Mixte, une consultation a été lancée selon la procédure adaptée pour les travaux d'effacement du plan d'eau du Quarteron à SAINT-CHRISTOPHE-DU-LIGÉRON, comprenant principalement :

- la suppression de la digue du plan d'eau (200 m³),
- le réaménagement du tracé du ruisseau sur 140 ml,
- l'intervention sur la végétation,
- la création d'une mare (400 m²),
- l'aménagement d'une passerelle.

Monsieur le Président précise au Bureau que le montant prévisionnel est de 62 500,00 € HT.

Il rappelle ensuite que par délibération en date du 7 septembre 2020, le Comité Syndical a décidé de donner délégation au Bureau pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés passés sans publicité ni mise en concurrence préalables, des marchés passés selon la procédure adaptée, des accords cadre, des conventions, des contrats et des devis, supérieurs ou égaux au montant stipulé à l'article R. 2122-8 du code de la commande publique.

Monsieur le Président expose au Bureau le rapport d'analyse des offres et propose, au vu du prix des prestations et de la valeur technique, de retenir l'offre de la SARL PERROCHEAU DUPE TP pour un montant de 45 793,00 € HT.

.../...

Le Bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de retenir l'offre de la SARL PERROCHEAU DUPE TP pour la réalisation du marché n° 202501PEQUARTE « Effacement du plan d'eau du Quarteron », pour un montant de 45 793,00 € HT ;
- autorise Monsieur le Président à signer les documents administratifs correspondants.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.

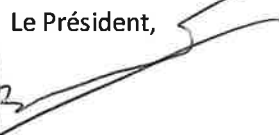
Le Secrétaire de séance,



Claude GUIBERT



Le Président,



Hervé BESSONNET

MARCHE "202501PEQUARTE - EFFACEMENT DU PLAN D'EAU DU QUARTERON"

Analyse des offres

Classement des offres

Envoyé en préfecture le 23/05/2025

Reçu en préfecture le 23/05/2025

Publié le 28 MAI 2025

SLO

ID : 085-258501923-20250523-BU_20250523_02-DE

CLASSEMENT	PRESTATAIRE	PRIX DES PRESTATIONS (HT)	NOTE GLOBALE SUR 100	NOTE FINANCIERE sur 40	NOTE TECHNIQUE sur 60
1	SARL PERROCHEAU DUPE TP (85 - LE FENOILLER)	45 793,00 €	96,00	40,00	56,00
2	COLAS FRANCE - ETABLISSEMENT DE LA ROCHE SUR YON (85 - LA ROCHE SUR YON)	48 731,15 €	93,59	37,59	56,00

Ludovic PRIOU, Technicien Principal.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Séance du 23 mai 2025

Délibération n° BU_20250523_03

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 mai à 9 h 30, le **BUREAU**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à NOTRE-DAME-DE-RIEZ, sous la présidence de M. Hervé BESSONNET.

Date de convocation : 15 mai 2025.

Nombre de membres : en exercice : 10, présents : 7, votants : 7.

Étaient présents : MM. Hervé BESSONNET, Guy AIRIAU, Jean TESSIER, Lucien PRINCE, Claude GUIBERT, Philippe POUCKET, Fabrice GUILLET.

Étaient excusés : M. Jean-Michel ROUILLE, Mme Isabelle DURANTEAU, M. Bernard METAIREAU.

Secrétaire de séance : M. Claude GUIBERT.

OBJET : Marché n° 202502MORPHOCE « Restauration morphologique des cours d'eau » - Choix du prestataire

Annexe : Tableau d'analyse des offres - Classement

Monsieur le Président informe le Bureau que dans le cadre de la mise en œuvre des actions 2025 du Syndicat Mixte, une consultation a été lancée selon la procédure adaptée pour des travaux de restauration morphologique des cours d'eau, sur un linéaire de 3 016 m.

Monsieur le Président précise au Bureau que le montant prévisionnel global est de 394 330 € HT.

Il rappelle ensuite que par délibération en date du 7 septembre 2020, le Comité Syndical a décidé de donner délégation au Bureau pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés passés sans publicité ni mise en concurrence préalables, des marchés passés selon la procédure adaptée, des accords cadre, des conventions, des contrats et des devis, supérieurs ou égaux au montant stipulé à l'article R. 2122-8 du code de la commande publique.

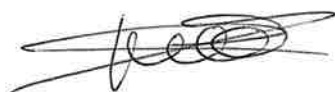
Monsieur le Président expose au Bureau le rapport d'analyse des offres et propose, au vu du prix des prestations et de la valeur technique, de retenir l'offre du groupement conjoint COLAS FRANCE (mandataire) / SAS BROSSEAU pour un montant de 339 010,29 € HT.

Le Bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide, pour la réalisation du marché 202502MORPHOCE « Restauration morphologique des cours d'eau », de retenir l'offre du groupement conjoint COLAS FRANCE (mandataire) / SAS BROSSEAU pour un montant de 339 010,29 € HT ;
- autorise Monsieur le Président à signer les documents administratifs correspondants.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.

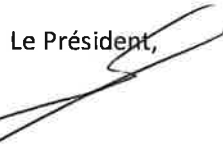
Le Secrétaire de séance,



Claude GUIBERT



Le Président,



Hervé BESSONNET

MARCHE "202502MORPHOCE - RESTAURATION MORPHOLOGIQUE DES COURS D'EAU"

Analyse des offres
Classement des offres

Envoyé en préfecture le 23/05/2025
Reçu en préfecture le 23/05/2025
Publié le **28 MAI 2025**
ID : 085-258501923-20250523-BU_20250523_03-DE

CLASSEMENT	PRESTATAIRE	PRIX DES PRESTATIONS (HT)	NOTE GLOBALE SUR 100	NOTE FINANCIERE sur 40	NOTE TECHNIQUE sur 60
1	GROUPEMENT CONJOINT MANDATAIRE SOLIDAIRE COLAS FRANCE - ETABLISSEMENT DE LA ROCHE SUR YON (MANDATAIRE) (85 - LA ROCHE SUR YON) SAS BROSEAU (85 - MONTAIGU VENDEE)	339 010.29 €	100.00	40.00	60.00
2	SARL PERROCHEAU DUPE TP (85 - LE FENOUILLE)	349 889.95 €	98.76	38.76	60.00
3	SCOP CAJEV SA (85 - LA ROCHE SUR YON)	349 698.32 €	91.78	38.78	53.00
4	IDVERDE Agence Atlantique (85 - CHALLANS)	408 507.52 €	88.20	33.20	55.00

Ludovic PRIOU, Technicien Principal.

